

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 08022 Numéro SIREN : 431 348 432 Nom ou dénomination : 3S SANTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 51222

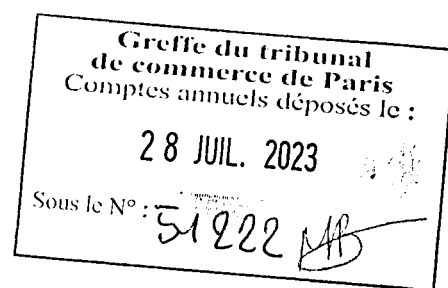
*Comptes Comptes
de l'exercice*

3S SANTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 €

Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS

R.C.S. PARIS B 431 348 432



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

PROCES VERBAL

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023
--

L'An Deux Mil Vingt-Trois,

Le Trente Juin,

à dix heures,

Les associés de la Société "3S SANTE", Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 € divisé en 4.350 actions de 20 € chacune, dont le siège social est à PARIS (75008) 15, rue de Madrid,

se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée à l'entrée en séance par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Jean-Luc SICNASI préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Michel OHANA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre en date du 14 juin 2023, est absent, excusé.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- le texte de l'avis de convocation adressé individuellement à chaque associé,
- le texte de l'avis de convocation adressé au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- la liste des associés,
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- une liste contenant l'identité des personnes détenant plus du dixième, du tiers ou de la moitié du capital social,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le projet des résolutions, la liste des associés et tous documents relatifs à la présente assemblée, ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes;
- Conventions visées à l'article L. 227-1 du Code de commerce, intervenues ou renouvelées pendant ledit exercice,
- Dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.,
- Dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le cas échéant;
- Approbation de la rémunération du Président,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre les débats.

Il ajoute qu'il est à la disposition des associés pour donner toutes explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage alors.

Après un échange de vues sur la marche de la société et les orientations financières et commerciales prévues pour les exercices à venir, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que chaque associé a été régulièrement convoqué à la présente assemblée et mis à même d'exercer librement les droits de communication qui lui sont impartis par la loi ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'Assemblée.

Ils acceptent comme régulière ladite convocation faite par le Président, pour ces jour, heure et lieu, et la ratifient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par Monsieur Jean-Luc SICNASI en qualité de Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, constatant que l'exercice 2022 se clôture par un bénéfice de :

CENT SOIXANTE NEUF MILLE
CINQ CENT VINGT EUROS

169.520 €

décide de le distribuer en totalité aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social, soit un dividende brut de 38,97 € par action.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement à la source global de 30%.

Les actionnaires personnes physiques pourront ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2022, déclare en approuver le montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare en approuver le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les sommes suivantes ont été distribuées au titre des trois exercices précédents :

<i>Exercice</i>	Distribution globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2019	250.000 €	5.057,47 €	244.942,53 €
2020	88.677 €	1.793,93 €	86.883,07 €
2021	180.020 €	3.641,78 €	176.378,22 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2022 et ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 3.090 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 15 RUE DE MADRID 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent *

1 | 2 |

Numéro SIRET * 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 900	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	80 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 950	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	497 156	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI	45 587		
TOTAL (II)		BJ	727 476	BK	497 156	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	21 098	
		Autres créances (3)	BZ	CA	18 781	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	10 886	
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	525 026	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	23 425	
		TOTAL (III)	CJ	1 236 501	CK	21 098
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Comptes de régularisation	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 963 977	1A	518 254	
Revenus (1) Dont droit au bul :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Classe de réserve de réévaluation :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 87 000)			DA	87 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	8 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	142 112		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	169 520		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	407 332		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 466		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	182 981		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	13 869		
	Dettes fiscales et sociales			DY	839 075		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régular.	Autres dettes			EA			
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	1 038 391			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 445 723			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 078 000		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	2 466		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS 3S SANTE

15 RUE DE MADRID

75008 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 445 723,40 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 169 520,41 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/04/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 80 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	80 000		80 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	80 000		80 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 727 476 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	82 900	1 950		84 850
Immobilisations corporelles	587 462	11 370	1 794	597 039
Immobilisations financières	45 587			45 587
TOTAL	715 950	13 320	1 794	727 476

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 497 156 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	450 534	47 595	973	497 156
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	450 534	47 595	973	497 156

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	2 900	0	2 900	Non amortiss.
Fonds commercial	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	219 236	174 235	45 000	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	777	767	10	de 1 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	214 708	192 579	22 129	de 1 à 10 ans
Mobilier	162 318	129 574	32 744	de 3 à 10 ans
Immo.incorpor. en cours	1 950	0	1 950	Non amortiss.
TOTAL	681 889	497 156	184 733	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 746 177 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	45 587		45 587
Actif circulant & charges d'avance	700 590	700 590	
TOTAL	746 177	700 590	45 587

3.4 - Provisions pour dépréciation = 21 098 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	21 098				21 098
Comptes financiers					
Total	21 098				21 098

3.5 - Charges constatées d'avance = 23 425 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 87 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4350	20,00	87 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4350	20,00	87 000

4.2 - Etat des dettes = 1 038 391 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 466	2 466		
Dettes financières diverses	182 981	182 981		
Fournisseurs	13 869	13 869		
Dettes fiscales & sociales	839 075	839 075		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 038 391	1 038 391		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 181 372 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 466
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 101
Dettes fiscales & sociales	169 806
Autres dettes	
TOTAL	181 372

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 6 729 661 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	6 729 661	100,00 %
TOTAL	6 729 661	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 23 425 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	23 425
TOTAL	23 425

8.2 - Charges à payer = 181 372 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	2 466
Banques interets courus a payer(518600)	2 466
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	9 101
Fourn factures non parvenues.(408100)	9 101
Dettes fiscales et sociales :	169 806
Pers congés a payer(428200)	42 993
Pers autres charges a payer(428600)	10 988
Org.soc. congés a payer(438200)	21 340
Org.soc. autres charges a payer(438600)	5 954
Etat autres charges a payer(448600)	88 530
TOTAL	181 372

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	87 000	87 000	87 000	87 000	87 000
b) Nombre d'actions émises	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 729 661	5 966 924	5 402 409	8 887 997	8 091 187
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	277 598	298 790	182 203	554 434	258 281
c) Impôt sur les bénéfices	60 482	62 877	28 971	145 648	23 862
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	217 116	235 913	153 232	408 786	234 419
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	169 520	180 020	88 677	355 952	180 012
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	50	54	35	94	54
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	39	41	20	82	41
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	75	78	132	117	139
b) Montant de la masse salariale	4 107 557	3 630 384	3 340 898	5 366 976	5 015 333
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 728 659	1 520 595	1 375 949	2 261 183	2 078 531

Observations complémentaires